



Spécialités : MK

Suivi à domicile d'un patient positif au Covid-19

Création novembre 2020



Des mesures dérogatoires ont été mises en place pendant la crise sanitaire pour permettre d'assurer la continuité des soins. Au regard de l'évolution de l'épidémie, certaines mesures dérogatoires sont prolongées au-delà du 30 octobre 2020 et a minima jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Par ailleurs, 2 situations de prise en charge par les masseurs-kinésithérapeutes ont été nouvellement identifiées en matière de rééducation post-Covid :

- Les patients hospitalisés pour la Covid-19, sortant sous oxygénothérapie
- Les patients atteints de la Covid-19 non hospitalisés ayant des besoins en oxygène inférieur à 4 L/min.

Nouveaux actes pour les Patients atteints de la Covid-19 sortant d'une hospitalisation sous oxygénothérapie

- Un **AMK 20** pour une séance de 30 minutes environ de rééducation de déficiences respiratoires et locomotrices
- un **AMK 28** pour une séance de 60 minutes environ de rééducation de déficiences respiratoires, locomotrices et neurologiques

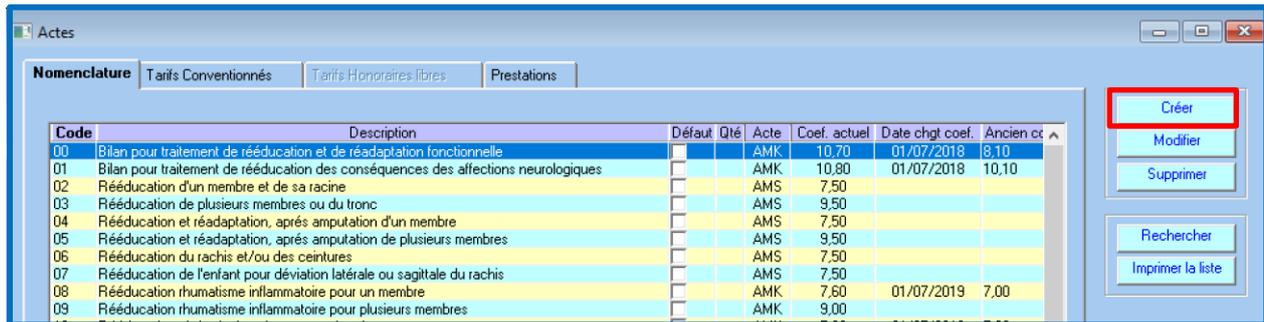
Le nombre de séances prises en charge est limité à **20 par patient**. En cas de nécessité de poursuite de la prise en charge, la cotation des actes se fera selon la nomenclature actuelle. Ces actes ne sont applicables qu'après une hospitalisation.

Pour les patients atteints de la Covid-19 non hospitalisés ayant des besoins en oxygène < 4 L/minacte, un acte dérogatoire mis en place afin de permettre aux masseurs-kinésithérapeutes d'assurer une prise en charge adaptée :

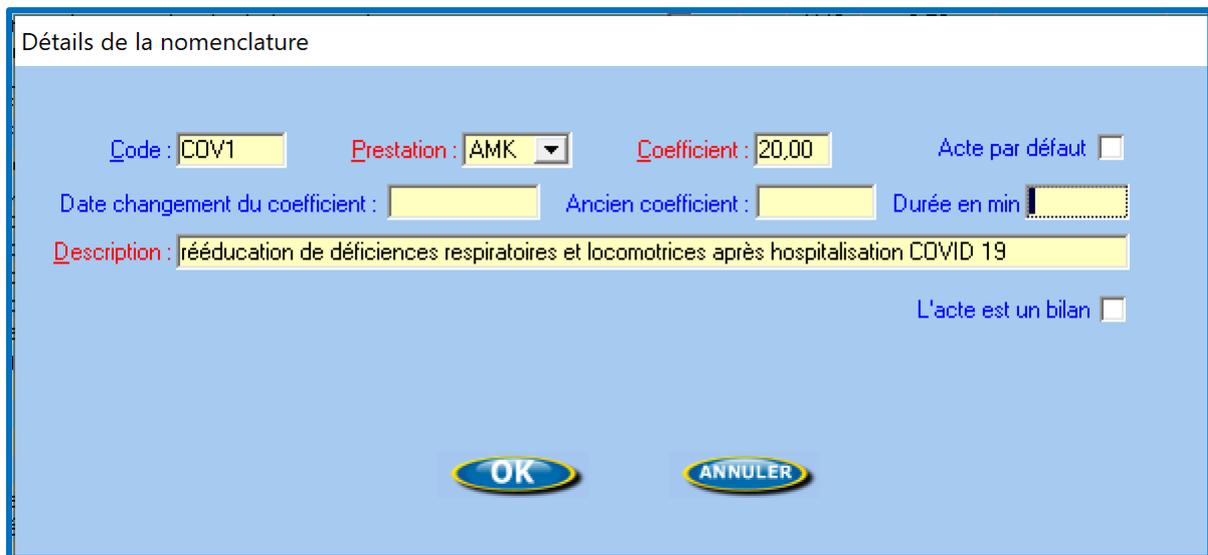
- Un **AMK 10,6** sur prescription médicale

Conseils pour créer ces nouveaux actes

Allez dans votre nomenclature en passant par le menu « Fichiers – Actes », puis « Créer ».



AMK 20



Code = COV1

Prestation = AMK

Coefficient = 20

Description = rééducation de déficiences respiratoires et locomotrices après hospitalisation COVID 19

AMK 28

Détails de la nomenclature

Code : Prestation : Coefficient : Acte par défaut

Date changement du coefficient : Ancien coefficient : Durée en min

Description :

L'acte est un bilan



Code = COV2

Prestation = AMK

Coefficient = 28

Description = rééducation de déficiences respiratoires, locom et neuro après hospitalisation COVID 19

AMK 10,6

Détails de la nomenclature

Code : Prestation : Coefficient : Acte par défaut

Date changement du coefficient : Ancien coefficient : Durée en min

Description :

L'acte est un bilan

Code = COV3

Prestation = AMK

Coefficient = 10.6

Description = Patients atteints de la Covid-19 non hospitalisés ayant des besoins en oxygène

